



1ère période

RDV sur SOLTéA

• DU 26 MAI AU 27 JUIN

2ème période

• DU 14 JUILLET AU 24 OCTOBRE



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Cet impôt soutient la formation par apprentissage et, avec les 13 % restants, il contribue aux initiatives en faveur de **l'insertion professionnelle**.

L'E2C de l'Artois est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage car elle propose une méthode centrée sur l'autonomie et le potentiel des jeunes pour leur insertion dans le monde du travail.

AVEC L'E2C DE L'ARTOIS :

Laonnie promo E2C Artois

Je m'engage

J'en veux !

Je sais ce que je veux !

J'ai trouvé ma voie !

J'ai réussi 😊

Soutenez nos 270 jeunes motivés !

La taxe d'apprentissage est un soutien clé pour notre mission, permettant aux entreprises de contribuer à la formation et à l'employabilité des jeunes du territoire. Cet investissement est précieux pour l'école et pour les **270 jeunes** qu'elle accompagne chaque année

3 étapes simples

1 Je vais sur SOLTEA

soltea.education.gouv.fr



2 Dans la barre de recherche Je cherche

Ecole de la deuxième chance de l'Artois

SIRET : 508 333 838 000 37

3 Je verse le montant choisi

Reçu fiscal automatique délivré par SOLTEA

Grâce à vous, nos jeunes motivés ont toutes les chances de réussir !

www.e2c-artois.fr
Raphaël au 07 61 98 63 63
ou au 03 59 99 08 40

LIEVIN & ARRAS



Cofinancé par l'Union européenne



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



Pas-de-Calais Nord Département



Arras Communauté Urbaine



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie suivante : ACTIONS DE FORMATION